

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 09021
Numéro SIREN : 808 069 066
Nom ou dénomination : A.C.S. ENTREPRISE

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2021 sous le numéro de dépôt 30784

A.C.S.ENTREPRISE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 30 000,00 €

Siège social : 12 rue du Richardet

93160 NOISY LE GRAND

808 069 066 RCS BOBIGNY

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 14 OCTOBRE 2021

*L'an deux mille vingt-et-un,
et le quatorze octobre, à quatorze heures trente minutes,*

Artur AFONSO DA SILVA, président et associé unique de la société A.C.S.ENTREPRISE, a établi ainsi qu'il suit le présent Procès-Verbal.

Il précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, décide de ne pas dissoudre la société, nonobstant les pertes constatées lors de la dernière approbation de comptes.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique, et consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique

